

## ASSOCIATION HAMLET EN HERBE

### PROJET MARY POPP'S 2017/2018

Nom-prénom : .....

Adresse : .....

Email : .....

TEL : Fixe .....mobile.....

Date de naissance : .....

#### Ateliers :

Début des ateliers : **mardi 3 octobre 2017** jusqu'au **26 mai 2018**

Ateliers hebdomadaires de 1h30 le mardi soir de **18h30 à 20h00**. Les ateliers fonctionneront chaque semaine sauf pendant les vacances scolaires.

octobre  
(3,10,17) novembre(7,14,21,28) décembre(5,12,19) janvier(9,16,23) février(6,13,20) mars(13,20,27) avril(3,10,16) mai(15,22)

L'inscription sera définitive lors de la première séance le 3 octobre 2017. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.

Stages de répétition complémentaires : Les stages se dérouleront le samedi de 14h30 à 17h30 et le dimanche de 11h à 13h puis de 14h00 à 16h00 les **13 et 14 janvier 2018** et les **10 et 11 mars 2018**.

**Répétition générale prévue le mercredi 23 mai 2018 de 18h30 à 21h00 au Ponant.**

**Représentations au Ponant les 25 et 26 mai 2018 à 20h30.**

Lieu : les répétitions du mardi auront lieu salle de spectacle de la Métairie à Pacé (près de la médiathèque) ainsi que les stages de répétitions.

Le coût : 315 euros et 5 euros d'adhésion à l'association (intervenants extérieurs, location de salle, communication , mise à disposition de salle... )



#### **REGLEMENT DE L'ASSOCIATION :**

**les cours ont lieu du mardi 3 octobre 2017 au 26 mai 2018, hors vacances scolaires**

**Dossier** : Pour être complet et accepté, votre dossier doit comprendre cette fiche d'inscription et le paiement en une ou plusieurs fois (encaissement en septembre octobre novembre et décembre).

**Responsabilité parentale pour les mineurs** : Les parents doivent s'assurer de la présence de l'encadrant avant de laisser les enfants dans la salle. Décharge écrite pour laisser partir les mineurs de moins de 13 ans seuls, ainsi que pour une prise en charge par un adulte autre que le parent.

**Droit à l'image** : Les adhérents (ou les parents pour les mineurs) autorisent Hamlet en Herbe à diffuser des photos prises lors des spectacles ou stages, sur le site de l'association ou dans la presse. Tout membre peut s'y opposer par écrit auprès de l'Association.



L'association est adhérente au dispositif  
renseignez vous !!

Date et Signature obligatoires (ou du parent pour les mineurs).